



Le Jeudi 22 Février 2018

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 22 Février 2018 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Isabelle SALIOU, absente excusée.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 APPROUVES

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Sylviane SALIOU, Secrétaire de Séance.

- 1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu de la réunion du Jeudi 7 Décembre 2017 est approuvé.

- 2/ Compte rendu des différentes commissions extra communales

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

- 3/ Situation de travaux

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours.

- 4/ Création d'une commission communautaire de travail dédiée à la Culture: Nomination d'une représentant,

Suite à la création d'une nouvelle commission communautaire de travail dédiée à la Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Madame LE BORGNE Simone.

- 5/ SDEF- Programme 2018: Effacement de réseaux rue de Croas Nevez et Rue du Stade

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux -rue du Stade et Rue de Croas Nevez. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plougourvest.

Le montant de la participation de la commune aux travaux s'élève à 45 700€ pour la rue du Stade et de 31 800€ pour la Rue de Croas Nevez. Les membres du Conseil à l'unanimité acceptent le plan de financement tel que présenté.

- 6/ Participation de la Commune pour 2018 aux frais de fonctionnement de l'Ecole privée

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal fixent la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame pour 2018 à 73 250€. Avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal décident de participer à hauteur de 0.20€/ enfant/repas servi dans l'année scolaire avec une moyenne de 12 000 repas servis par an soit une participation de la commune de 2 400 € pour l'année 2018, sous la forme d'une subvention sociale. Avis favorable à l'unanimité.

- 7/ Soutien financier à l'association "les allumés du pouldu"

Suite à la création d'une nouvelle association basée à Plougourvest en Août 2017 nommée "Les Allumés du Pouldu" et aux différentes actions menées sur les illuminations de fin d'année dans le quartier du Pouldu, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la subvention à 200 €

- 8/ Contributions de la Commune pour 2018

Afin de préparer au mieux le budget de 2018, différentes contributions sont connues à ce jour :

	2018
SDIS du Finistère	28 970 €
SIVU - Centre de Secours de Landivisiau	4 254 €
AMF 29	442 €
AMRF 29	100 €
CCPL: Redevance Ordure Ménagère	1 558 €

- 9/ Approbation des comptes de gestions 2017

Monsieur le Maire rappelle que le percepteur de la commune soumet annuellement à l'approbation du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par ses soins pour la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

- 10/ Approbation des comptes administratifs 2017

Commentés par Monsieur le Maire et mis au voix par Monsieur Jean Yves MEVEL, premier Adjoint au Maire, les comptes 2017 de la Commune, Lotissement et Assainissement sont adoptés par les membres présents :

✓ BUDGET COMMUNE :

- Section de Fonctionnement : Le compte administratif de l'exercice 2017 laisse apparaître un montant de dépenses de 560 178 € et un total de recettes de 874 728 € soit un résultat de l'exercice excédentaire de 314 550 €. Ajouté au solde positif de 2016, la section de fonctionnement se voit clôturer par un excédent de **467 185 €**.
- Section d'Investissement : Les dépenses de 874 916 € et les recettes de 703 836 € laissent apparaître un résultat de l'exercice déficitaire de 171 080 €. Ajouté au solde positif de 2016, la section d'investissement se voit clôturer par un excédent de **929 075 €**.
- Le résultat de clôture des 2 sections Fonctionnement et Investissement laisse apparaître un excédent de **1 396 260 €**.

✓ BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 975 €. Ajouté au solde positif de l'exercice 2016, le budget assainissement se traduit par un excédent de **28 191 €**.

✓ BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 119 982 € et en Investissement un excédent de 68 265 €. Ajouté aux soldes positifs de l'exercice 2016, le budget lotissement se traduit par un excédent de fonctionnement de **130 407 €** et un excédent d'Investissement de **91 919 €**.

Le résultat de clôture des 2 sections Fonctionnement et Investissement laisse apparaître un excédent de **222 326 €** qui servira en partie aux travaux de voirie du lotissement.



Les excédents des 3 budgets se montent pour 2017 à 1 646 778€.

- **11/ Enquêtes publiques:**

Société SILL DAILY INTERNATIONAL demandant la création d'une usine de séchage de poudre de lait dans la ZA du Vern à Landivisiau

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'émettre un avis sur la demande de construction d'une usine de production de lait en poudre située ZA du Vern à LANDIVISIAU présentée par la Société SILL DAILY INTERNATIONAL à PLOUVIEN.

Le nouveau site de SILL DAIRY INTERNATIONAL sera spécialisé dans la fabrication et le conditionnement de laits en poudre, qu'ils soient infantiles ou non. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable.

- **12/ Dénomination du Lotissement des Perdrix en "Rue des Perdrix"**

Les constructions de maisons individuelles au lotissement des Perdrix étant habitées ou bien avancées, les services fiscaux demandent de dénommer et numéroter de manière définitive la voie d'accès au lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer cette voie communale « Rue des Perdrix ». La numérotation des habitations correspondra au découpage des numéros des lots du lotissement.

La Séance est levée à 20h00